



Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION – préavis 28/2018

COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 12 août 2018

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour
Le préavis no 28/2018 relatif au site des Prés-Clos, réfection Rotzérane et
aménagement extérieurs

		02.07	Séances				Emoluments		Signatures
Rapporteur :	Line Seewer	X							
Membres :	Micheline Pilet	X							
	Marc Aeberhard	X							

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour l'étude de ce préavis s'est réunie le 2 juillet 2018 à la Maison des Saulniers en présence de M. le Municipal Rémy Roulet. Nous le remercions pour sa disponibilité ainsi que pour tous les renseignements fournis.

Lors de cette séance M. Roulet nous a détaillé point par point toutes les dépenses prévues.

Nous ne rentrerons pas dans le détail pour chaque point étant donné qu'ils sont détaillés dans le préavis.

À la suite des explications très claires de M. Roulet, tous les travaux de réfection de la Rotzérane nous paraissent nécessaires vu de l'âge du bâtiment. Ces derniers sont budgétisés à CHF 26'000.--.

Concernant l'UAPE, nous nous sommes rendus sur les lieux et avons estimé que l'agrandissement de l'auvent est nécessaire pour la qualité de l'accueil des enfants. Il est également prévu la pose d'une table et bancs ainsi que des bacs de plantation. Le tout pour CHF 8'000.--.

Pour les aménagements extérieurs, la totalité des travaux se monte à CHF 47'000.--. La plus grosse dépense concerne la réparation du goal du terrain B. A la suite de premiers travaux insatisfaisants, la réparation de la surface de goal est prix en charge à hauteur de 50 % des coûts par l'entreprise. Donc au lieu de payer CHF 40'000.--, la facture pour la Commune sera de CHF 20'000.--.

Pour la commission, la pose de la fibre optique reliant tous les bâtiments communaux semble nécessaire et adéquate. La Commune s'est approchée du Groupe E et les câbles pourront passer dans les tubes déjà existants. Ces travaux se montent à CHF 10'000.--.

A tous les travaux mentionnés ci-dessus s'ajoute un poste « divers et imprévus » pour un montant de CHF 7'000.--, ce qui porte le montant total des coûts à CHF 98'000.--.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu le préavis No 28/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif au site des Prés-Clos, réfection Rotzérane et aménagements extérieurs
- Oùï Le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux sur le site des Prés-Clos, réfection Rotzérane, aménagements extérieurs
 2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 98'000.—
 3. De financer ces travaux en recourant à l'emprunt au meilleur taux auprès d'un établissement de son choix
 4. D'amortir ces travaux par un prélèvement au fonds de réserve « travaux » pour un montant de CHF 49'000.-- et d'amortir le solde sur une durée de 5 ans.

Ont signé : Marc Aeberhard
Micheline Pilet
Line Seewer